

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*la captation et la transmission des séances du Conseil communal
pour la législature 2021-2026*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Depuis plusieurs années, les séances du Conseil communal de la Ville d'Yverdon-les-Bains sont filmées et retransmises par le biais de différents canaux de diffusion (site internet de la Ville, réseaux sociaux, etc.). Le mandat de l'entreprise actuellement en charge de la captation de ces séances est arrivé à échéance le 30 juin dernier. C'est pourquoi la Municipalité a lancé, dès le début de l'année 2021, une procédure d'appel d'offres portant sur captation et la transmission des séances du Conseil communal pour la législature 2021-2026, conformément au droit des marchés publics.

Au terme de cette procédure, la Municipalité a adjugé ce marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus favorable. Sa décision fait toutefois l'objet d'un recours déposé par une entreprise dont l'offre n'a pas été retenue. A ce jour, la procédure est toujours pendante devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois (CDAP). La Municipalité est confiante dans l'issue du litige et espère que les juges de la CDAP rendront prochainement leur décision.

Dans l'intervalle, la Municipalité a fait appel à une entreprise tierce, qui n'est pas partie à la procédure, pour capter et transmettre les séances du Conseil communal jusqu'à droit connu sur ce litige. Le prestataire en charge du son travaillera activement avec cette entreprise.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Dessemontet



Le Secrétaire :


F. Zürcher